

---

Renvoi aux comités de salut public et de sûreté générale de la lettre du représentant Dartigœyte qui dénonce un attentat contre lui à la société populaire d'Auch, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités de salut public et de sûreté générale de la lettre du représentant Dartigœyte qui dénonce un attentat contre lui à la société populaire d'Auch, lors de la séance du 25 germinal an II (14 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 576-577;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29807\\_t1\\_0576\\_0000\\_26](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29807_t1_0576_0000_26)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

## 55

La citoyenne Lecointre (1) se plaint de la détention de son mari qui, selon elle, est un patriote persécuté.

Sa pétition est renvoyée au comité de sûreté générale (2).

## 56

Plusieurs citoyennes de Paris se présentent à la barre, et demandent que la Convention fasse fournir des fourrages pour les chevaux qu'elles emploient au service du public (3).

Charles DELACROIX. La demande de ces citoyennes ne me paroît pas naturelle, et ce n'étoit pas ainsi qu'elles devoient se conduire : elles devoient se présenter d'abord à la municipalité, puis à la commission des subsistances. J'ignore le motif qui a pu, contre toutes les règles, les décider à s'adresser d'abord à la Convention. Je demande que le Comité de sûreté générale soit chargé de prendre des renseignements à ce sujet, et d'en rendre compte à la Convention.

LE PRÉSIDENT, aux pétitionnaires. Ce n'est pas la première fois que l'on a tenté, par de pareils moyens, de jeter de la défaveur sur les opérations de la Convention. Votre démarche, citoyennes, si elle n'est pas criminelle, est au moins inconsidérée. La Convention en fera examiner scrupuleusement les motifs; elle vous permet d'assister à la séance (4).

La pétition est renvoyée au Comité de sûreté générale, pour en rechercher les auteurs (5).

## 57

Le citoyen Mouton, ancien soldat de la République, demande des commissaires éclairés dans le génie et la tactique, pour examiner un plan de bataille qu'il a conçu.

Sa pétition est renvoyée au comité de la guerre (6).

## 58

Pierre Pagniot, dit Savoy, demande la permission d'étaler en public des plantes vulnérables

(1) Il ne peut s'agir de la f<sup>e</sup> du député de Versailles. Elle indique dans une lettre du 2 therm. II qu'elle a déjà présenté deux mémoires ainsi que les pièces relatives « à son mari détenu » et qu'elle est « au moment d'accoucher » (F<sup>7</sup> 4774<sup>o</sup>, doss. 2).

(2) P.V., XXXV, 226.

(3) P.V., XXXV, 226.

(4) *Débats*, n<sup>o</sup> 572, p. 414; *Mon.*, XX, 232; *Ann. Patr.*, n<sup>o</sup> 469; *J. Montagne*, n<sup>o</sup> 154; *J. Perlet*, n<sup>o</sup> 570; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1259; *Mess. Soir.*, n<sup>o</sup> 605.

(5) P.V., XXXV, 227.

qu'il a découvertes, et de distribuer le mode de les employer.

La Convention passe à l'ordre du jour (1).

[S. l. n d.] (2).

« Citoyens,

Pierre Pagniot, dit Savoy, a deux enfans au service de la République qui ont juré de mourir à leur poste jusqu'à ce que la prospérité de la République française soit affermie sur des bases inébranlables. Le second de mes fils en partant pour coopérer au bonheur de la patrie, me laissa sa femme et quatre enfans. Le dernier est à la maternelle. Je suis seul chargé de cette famille républicaine. Je prie donc en conséquence, la Convention nationale de m'a autoriser à pourvoir à leur subsistance par mon talent d'herboriste, attendu que pour les sans-culottes, les bons républicains, la simple nature pourvoit à toutes les incommodités de la vie.

Je demande donc aux représentants du peuple la permission d'étaler devant la porte de mon domicile mes plantes vulnérables et de distribuer la manière de l'employer; c'est de l'équité de la Représentation nationale que le citoyen Pagniot attend cet acte de fraternité.»

P. PAGNIOT dit SAVOY.

## 59

Le citoyen Buchoz (3) réclame contre la déchéance qu'il a encourue pour l'obtention d'une pension de 1537 liv. 10 s., que ses services dans les arts lui assurent.

Sa pétition est renvoyée aux comités d'instruction publique et des finances (4).

## 60

Le citoyen Secretau demande la libre navigation du Rhône dans toutes ses parties.

Renvoyé au comité d'agriculture et de commerce (5).

## 61

Le citoyen Dartigoeyte, représentant du peuple dans les départements du Gers et Haute-Garonne, annonce qu'étant dans la société d'Auch, et signalant les contre-révolutionnaires, il fut lancé sur lui, des troisièmes loges, une grosse brique quarrée, qui heureusement ne l'atteignit pas : il donne les détails de la suite de ce fait.

(1) P.V., XXXV, 227.

(2) C 300, pl. 1058, p. 34.

(3) Ou Buc'hoz, médecin. Voir J. GUILLAUME, *ouvr. cité*, IV, 288. Sa pétition fut renvoyée au Comité de liquidation le 11 floréal, puis le 29 à celui des secours (F<sup>17A</sup> 1010<sup>B</sup>, pl. 2, p. 2773).

(4) P.V., XXXV, 227.

(5) P.V., XXXV, 227.

Le tout est renvoyé aux comités de salut public et de sûreté générale (1).

[Auch, 18 germ. II] (2).

« Citoyens collègues,

Le royalisme conspire toujours. Nos collègues Pinet et Cavaignac ont découvert dans le département des Landes un complot affreux pour livrer notre territoire aux Espagnols. Je fais tout ce qui est en mon pouvoir, afin de déjouer ces infernales trames. L'arrêté ci-joint en date du 14 courant aura, j'espère, votre approbation. On voulait m'assassiner hier au milieu du peuple. J'étais à la tribune de la Société populaire, j'y signalais les conspirateurs, lorsqu'on lança, des troisièmes loges (la Société tient ses séances dans la salle du spectacle), une grosse brique carrée, dirigée vers ma tête. Cette brique tomba au pied de la tribune et ne m'atteignit pas. On croit que l'assassin est arrêté. C'est un volontaire du bataillon de Mirande. Les aristocrates ont sans doute corrompu ce malheureux.

Comptez, Citoyens collègues, sur ma fraternité. Les scélérats ont des poignards, et nous la liberté, et la guillotine, nous en viendrons à bout. S. et F. »

DARTIGOEYTE.

## 62

La citoyenne veuve Saint-Prix réclame deux prises que l'aîné de ses fils avait faites sur la frégate *la Bellone*, et pour lesquelles les tribunaux disent être incompetens; elle demande un secours provisoire.

Sa pétition est renvoyée aux comités des secours et de marine (3).

## 63

La société populaire d'Auch annonce qu'elle poursuivra jusqu'à la mort la punition des scélérats qui ont osé attenter sur la personne du représentant du peuple Dartigoeyte.

La Convention nationale en décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi aux comités de Salut public et de sûreté générale (4).

[Auch, 18 germ. II] (2).

« Citoyens représentans,

» Une conspiration contre la liberté venoit d'être déjouée dans le département des Landes,

(1) P.V., XXXV, 227. Voir ci-après, même séance, n° 63.

(2) F<sup>r</sup> 4662, doss. Dartigoeyte. B<sup>in</sup>, 25 germ.; J. Sablier, n° 1258; J. Perlet, n° 570; J. Mont., n° 153; M.U., XXXVIII, 412; C. Eg., n° 505, p. 114; Audit. nat., n° 569, p. 2. Reproduit dans AULARD, *Recueil des actes...*, XII, 442.

(3) P.V., XXXV, 227.

(4) P.V., XXXV, 228. Voir ci-dessus, même séance, n° 61.

(5) *Débats*, n° 572, p. 402; J. Mont., n° 153; *Mess. Soir*, n° 605; J. Sablier, n° 1258; *Mon.*, XX, 217; C. Univ., 26 germ.; *Rép.*, n° 116.

par les soins des représentants Pinet et Cavaignac.

» Dartigoeyte prenoit de fortes mesures pour régénérer, dans le district de Mirande, l'esprit public que l'aristocratie avoit perverti; il professoit à ce sujet, au milieu de nous, les principes éternels de la justice et de la probité, et remplissoit glorieusement l'importante mission que vous lui avez confiée, lorsqu'un monstre, revêtu de l'uniforme de défenseur de la patrie, a lancé du haut de la salle de nos séances, à 50 pieds de hauteur, une brique énorme vers ce représentant.

» Un heureux hasard a fait qu'il n'en a pas été atteint, et a épargné à nos cœurs le deuil éternel dans lequel ils eussent été plongés.

» Mais, dans l'horreur que cet attentat nous inspire, nous avons promis de poursuivre jusqu'à la mort la punition éclatante, non seulement du scélérat abominable qui a osé le commettre, mais de tous ceux qui ont pu conduire sa main.

» L'extrait de notre procès-verbal vous instruira, et de l'honorable délicatesse de Dartigoeyte dans cette circonstance, et des moyens révolutionnaires pour lesquels nous avons recouru aux représentans Pinet et Cavaignac.

» Soutenez nos efforts, Citoyens représentans; la majesté du peuple est offensée; jusqu'à notre dernier soupir, nous, et tous les citoyens de cette commune, ferons un rempart de nos corps à la représentation nationale; et nous ajouterons à ce zèle inaltérable le sentiment de la confiance et de l'amitié, lorsqu'il s'agira de la sûreté de Dartigoeyte, dont nous avons toujours vu avec satisfaction la conduite irréprochable et vraiment républicaine. S. et F. »

[Extrait du p.-v. de la Sté popul., 17 germ. II.]

« Le représentant du peuple étant monté à la tribune, il y signaloit des contre-révolutionnaires d'une nouvelle espèce, ceux qui sèment les divisions entre les patriotes pour que le peuple leur retire sa confiance; il a parlé ensuite de l'affaire de Mirande; et à peine il a nommé Seillant, maire de cette commune, qu'une main parricide a lancé, d'une des troisièmes loges, une grosse brique quarrée vers la tête du représentant du peuple, qui heureusement n'en a pas été atteint. La brique s'est brisée sur les devants de la tribune; les morceaux ont été rassemblés et enveloppés dans un morceau de papier, qui a été scellé du sceau de la Société. Les ordres ont été donnés pour que personne ne pût sortir, et bientôt des citoyens ont annoncé que le coupable, ou celui qui paroissit fortement l'être, étoit *au violon*. Le président a envoyé la brique à la municipalité, et a invité tous les officiers municipaux présents à la séance à se retirer dans la maison commune. Les sociétaires, les tribunes manifestoiient leur indignation; divers orateurs ont parlé sur cet attentat; ils ont demandé que la société en masse, ainsi que tout le peuple, entourassent le représentant, et que, dans tous les momens, il fut gardé par cinquante bons montagnards; ils ont proposé enfin qu'à cette occasion, la Société fit une adresse à la Convention nationale. Toutes ces motions ont été adoptées; mais la délicatesse de Dartigoeyte s'y est opposée; il aime à croire